

EPS à l'école primaire et CPD

Etat des lieux

La situation de l'EPS à l'école primaire est contrastée, il est difficile de faire un état des lieux précis et homogène.

Les programmes prévoient 3h d'EPS par semaine (entre 2h20 et 2h40 possibles), à raison de 2 séances par semaine minimum en élémentaire et 1 séance par jour en maternelle. La moyenne horaire réelle en EPS est de 2h12. C'est la 3^è discipline enseignée derrière les maths et le français qui sont les seules disciplines à avoir une moyenne supérieure à l'horaire officiel. Le socle commun risque de conforter cette situation.

Les programmes font, depuis 2002, référence aux APSA dans les 3 cycles. Les modules de 12 à 15 séances sont conseillés. Lors d'une année scolaire, un PE doit donc programmer les contenus d'environ une dizaine de *modules* pour une classe. La formation initiale se limite aujourd'hui à des connaissances dans 4 types d'activités les plus couramment enseignées : jeux collectifs et traditionnels, natation, athlétisme, danse.

Le principe d'échanges de services est peu exploité en EPS.

Le nombre d'intervenants extérieurs est en augmentation (étude de la DEP), dans la plupart des cas pour assurer la natation et les activités à encadrement renforcé (APPN). La quasi-totalité des IA limitent ces interventions à 1/3 du temps consacré à l'EPS, voire moins (1). Cependant, c'est en EPS qu'il y a le plus de partenariats « de substitution », notamment dans les grandes villes ou régions riches. Ce phénomène est lié à la politique de la ville qui favorise, accepte ou refuse un transfert des charges vers les collectivités locales.

En principe, un conseiller pédagogique assure l'aide aux enseignants dans chaque circonscription. Il y a aujourd'hui de nombreuses circonscriptions sans CPC EPS, ou un CPC peu disponible pour l'EPS.

Pour assurer un enseignement de qualité,

La FSU (en particulier le SNUipp) revendique: plus de maîtres que de classes pour permettre un réel travail d'équipe. Une réduction du temps de travail des enseignants à 24h par semaine sans diminuer le temps scolaire des élèves. Du temps de concertation pour assurer un travail d'équipe, s'appuyant sur les compétences de chacun.

Pour développer l'EPS, il faut donner des conditions favorables à la pratique. Le manque d'installations notamment limite sérieusement l'horaire EPS. Il faut donner accès ou construire des installations sportives à proximité des écoles, y compris maternelles. Il faut aussi assurer une formation de qualité pour tous et toutes (*voir texte spécifique*).

Le SNEP estime qu'il faut par ailleurs élargir les expériences de « personnes ressources » (EPS ou USEP, avec des postes fléchés ou non, en surnombre ou non à temps plein ou en décharges) qui sont porteuses de transformations des pratiques dans les écoles. C'est le sens de notre revendication d'un enseignant PE « à dominante » qui, au sein de l'équipe, impulserait une dynamique EPS dans l'école (programmation, rencontres, USEP, échanges de service, etc). *Le principe des « dominantes » ne peut se limiter à l'EPS au risque de la marginaliser, il doit être élargi à d'autres disciplines de façon à enrichir le travail en équipe.*

D'autre part, tout enseignant animateur de l'USEP devrait bénéficier de décharges de service.

Les CPD EPS

Les CPD ont pour missions de faire vivre le projet départemental EPS, former et animer l'équipe de CPC, former les enseignants *et coordonner les différents partenaires*.

Ces besoins en formation sont immenses pour permettre à chaque enseignant de proposer à ses élèves un EPS de qualité. Les tâches administratives ne doivent donc pas être prépondérantes dans le travail des CPD.. L'ensemble de ces tâches doit être reconnu *par un texte officiel* et rémunéré. Ils doivent avoir les moyens de fonctionner, notamment en terme de frais de déplacements.

Beaucoup de CPD ne sont pas remplacés à l'occasion des départs en retraite ou mutations amputant ainsi les dynamiques engagées. Il faut arrêter cette hémorragie. Les CPD devraient bénéficier d'un mouvement national reconnaissant la spécificité de leur travail et de leur investissement. Tout nouveau CPD devrait bénéficier d'une formation spécifique. Les CPD devraient pouvoir être intégrés dans des équipes de recherche en lien avec l'IUFM et l'Université et avoir des responsabilités de formation de formateurs. Ils devraient être associés aux actions de pré-professionnalisation proposées par le cahier des charges de la formation des enseignants. Ils doivent être partie prenante des observatoires de pratique mis en place par les IPR. Ils sont des interlocuteurs privilégiés dans les relations école primaire-collège, en particulier la liaison CM2-6^è.

Dans le contexte du socle commun, de la tentative de légaliser la déscolarisation de l'EPS en la confiant à des éducateurs sportifs dans le primaire, l'activité syndicale départementale doit prendre en compte les questions de l'école primaire, en relation avec le SNUipp, et s'appuyer sur les nombreux enseignants (militants USEP, CPC, etc.) qui sont des alliés et des points d'appui pour défendre l'EPS. Le SNEP appelle les enseignants d'EPS, au quotidien, à débattre des questions professionnelles avec les collègues du premier degré (insuffisance des installations, réunion CM2-6è, réunion du C.E.L.). En ce qui concerne le partenariat et notamment dans le cadre des C.E.L, mais aussi des CUCS et des PRE, le SNEP demande qu'aucune ambiguïté ne soit possible entre le temps non scolaire et le temps scolaire qui doit être sous l'unique responsabilité de l'éducation nationale et des enseignants. Le SNEP engage les personnels à nouer un dialogue avec les élus et responsables locaux pour préciser la complémentarité des missions et engager des relations fructueuses dans le respect de chacun. Un débat doit s'instaurer sur les contenus des temps scolaires et hors scolaires de façon à éviter d'un côté la substitution sur le temps scolaire et de l'autre une « scolarisation » excessive du temps de loisirs. En tout état de cause, le choix du partenariat doit se traduire à la fois par plus d'EPS (en horaire, en nombre de séances) et mieux d'EPS (meilleur encadrement, travail en groupe, aide matérielle). Ce n'est actuellement pas toujours le cas. A partir de bilans, rien n'empêche que de façon ponctuelle et maîtrisée par les enseignants, différents types de complémentarité puissent se développer.

(1) exemple de limitation des intervenants extérieurs par les IA (pour une classe, par an : 20h au Cycle2, 40h au Cycle3; pas d'intervenant au cycle 1, sauf natation)

La formation initiale des professeurs des écoles

Dans le cadre de l'intégration des IUFM aux universités, la formation des PE suit les mêmes principes que la formation des PLC (voir mandats "Pour une formation universitaire à caractère professionnel"). Avec des nuances liées à la polyvalence. Elle doit intégrer la pré-professionnalisation et déboucher sur un master.

La formation actuelle est réduite, le concours PE est très polyvalent et conduit à un zapping plus qu'à un approfondissement dans quelques didactiques. Le ministère, voulant faire des économies, a réduit l'épreuve EPS à une APSA (danse ou 1500m). Par les luttes, nous avons réussi à conserver un entretien mais le faible coefficient a eu pour conséquence une diminution des horaires, déjà insuffisants. De plus, le nouveau cahier des charges des IUFM ne garantit aucune formation disciplinaire en 2^e année d'IUFM.

La formation à la polyvalence contient, nous le vérifions depuis longtemps, le risque de connaissances superficielles et cumulatives. Nous plaçons pour une formation prenant en compte une « dominante », dominante choisie dans différents champs disciplinaires. Des dominantes ont été mises en place ces dernières années dans 3 disciplines (arts, EPS, LV), mais elles ont souvent été détournées de leurs objectifs premiers (horaire très insuffisant au détriment de l'EPS pour tous, pas de poursuite en FC). Elles sont remises en cause dans les nouveaux plans de formation sans qu'aucun bilan sérieux n'ait été fait.

Nous proposons deux voies de formation complémentaires en EPS : une concernant la formation pour tous les enseignants (un tronc commun) et une intégrant une « dominante » tout au long du cursus (le champ des dominantes pouvant être élargi).

La formation pour tous (tronc commun)

- Pré-professionnalisation

Le cahier des charges des IUFM prévoit de la pré-professionnalisation sous deux formes : des enseignements généraux (éléments de psychologie, sociologie) et un stage obligatoire. Nous proposons d'aller plus loin :

- Tout étudiant se destinant à être professeur des écoles devrait suivre au moins deux modules de pratiques sportives validées à l'université dans les APSA de son choix (dans le cadre des SUAPS), obtenir son attestation de savoir nager à l'université (savoir nager 200m) et son attestation AFPS.

- Tout étudiant devrait avoir un enseignement sur les théories de l'apprentissage, le système éducatif. Cet enseignement pourrait être assuré par l'IUFM (les Staps peuvent être mis à contribution au vu de leur expérience).
- Tout étudiant doit faire un stage dans une école primaire. Concernant l'EPS, les CPC et CPD pourraient en assurer le suivi en collaboration avec l'université.

Cette pré-professionnalisation demande de nouvelles collaborations entre les collègues d'UFRSTAPS, SUAPS, IUFM et CPD.

- **Le concours CRPE et la formation professionnelle (PE1, PE2, T1, T2)**

Nous demandons que l'étudiant-e puisse choisir son épreuve au concours parmi plusieurs APSA (natation, badminton, course longue ou CO, danse par exemple).

La préparation au concours nécessite un horaire conséquent (60h est un minimum).

La PE2 et T1 :

Actuellement, les PE2 sont considérés comme des remplaçants (de directeur ou autre enseignant) et leur stage filé est loin d'être aussi formateur qu'il pourrait l'être par manque de temps et d'articulation entre le terrain et l'IUFM.

La FSU revendique une année de T1 à mi-temps, il serait alors possible d'envisager une année de PE2 avec un stage en pratique accompagnée et 2 ou 3 stages en responsabilité et une année de T1 en stage filé à mi-temps, en relation avec le mémoire.

L'année de PE2 pourrait ainsi mieux prendre en compte les horaires disciplinaires (à minima 50h en EPS) en relations avec les stages. L'EPS doit avoir une place privilégiée dans les modules maternelle.

Lors du parcours IUFM, les futurs enseignants doivent bénéficier d'une ouverture culturelle dans des APSA de leur choix, sous forme d'ateliers de pratiques ou au sein de l'AS de l'IUFM. Des relations avec l'USEP devraient être nouées dans une formation initiale allongée et renouvelée.

La formation à dominante

Nous demandons un bilan des dominantes qui ont donné lieu à des parcours de formation très différents suivant les IUFM. Le principe des « dominantes » doit être élargi à d'autres disciplines et s'intégrer dans une réflexion générale sur la formation à la polyvalence et au travail en équipe.

Nous proposons d'alimenter une réflexion nouvelle sur la dominante à partir de l'expérience acquise en EPS. En effet, de nombreux étudiants Staps passent le CRPE avec succès. Ils ont une culture générale plutôt scientifique, une spécialité (EPS) et vivent une formation pré-professionnelle (connaissance de l'enfant, didactique, stages accompagnés). Ce cursus ne peut-il inspirer d'autres « dominantes » de formation qui pourraient être un intermédiaire entre la « polyvalence-zapping » et la spécialisation actuelle ?

Pourquoi ne pas prévoir une dominante dès le concours (pour les Staps et d'autres) ? Celle-ci pourrait faire l'objet de la pré-professionnalisation, se poursuivrait en PE2 et T1. Elle permettrait d'acquérir des connaissances et des cadres méthodologiques transférables à d'autres disciplines.

La formation continue

La formation continue des PE, essentiellement liée aux stages des PE2, a dramatiquement baissé, notamment dans les disciplines non "prioritaires" (Arts, EPS, histoire-géo...). La formation continue en circonscription est également très faible faute de moyens de remplacement. C'est pourtant une exigence pour le développement de l'EPS : établir des programmations cohérentes, utiliser de manière pertinente les installations, mettre en œuvre les programmes, compléter la formation initiale dans certaines APSA, participer à des rencontres dans le prolongement de l'EPS, s'engager dans de réels partenariats, etc.

Tout enseignant a droit à une semaine de stage par an. Chaque enseignant devrait avoir droit à un stage en EPS lorsqu'il a accès à une nouvelle installation (natation en priorité). Les stages T1 et T2 doivent proposer de l'EPS et permettre des collaborations IUFM-CPD. Des stages de formation à dominante doivent être programmés en FC.

Les enseignants qui accueillent les jeunes (maîtres d'accueil temporaire, directeurs déchargés par un PE2, enseignant référent en T1-T2) devraient bénéficier d'une formation (à minima d'une information en EPS) de façon à réellement jouer leur rôle d'accompagnement sur le terrain. Un plan de rattrapage de formation de maîtres formateurs en EPS (PEMF et CPC) devrait être programmé dans tous les départements. Ceux-ci, avec les CPD, devraient avoir accès aux équipes de recherche mises en place par l'IUFM et à des formations qualifiantes (master).